

Répression de la criminalité

Nous avons besoin de mesures législatives, de programmes visant le logement, le plein emploi, l'énergie, l'inflation, car c'est dans ces domaines que le gouvernement a échoué lamentablement. C'est sur lui qu'il faut rejeter le blâme des tensions dévastatrices qui accablent le particulier, la vie familiale et la vie collective. Nous avons besoin d'établir des priorités dans nos dépenses.

Quand j'entends parler des millions qui ont été dépensés pour l'EXPO, des millions qu'on prévoit dépenser à l'achat de nouveaux avions, je me rends compte que nos priorités clochent probablement. Dans le cas des problèmes de la violence et de la peur, l'accusation ne doit pas être portée contre le ministre de la Justice (M. Basford) ou le solliciteur général (M. Allmand), mais contre chacun d'entre nous. En tant que Canadiens, nous avons échoué piteusement en n'adoptant pas les programmes sociaux qui auraient aidé à résoudre ces problèmes.

Je tiens à signaler aux députés les problèmes de la violence aujourd'hui, violence dont l'expérience au sein de notre société remplit les esprits d'une crainte et d'une frayeur contre laquelle nous devons lutter. Je me rappelle que feu le président Roosevelt avait dit que la seule chose qu'il faut craindre, c'est la crainte elle-même. Nous avons ce problème de crainte en ce qui a trait à la violence.

J'aimerais attirer l'attention du ministre de la Justice sur le témoignage du professeur Greenland au comité de la santé nationale et du bien-être lorsqu'il a parlé des recherches qu'il a faites sur la violence. M. Greenland est professeur de service social à l'Université McMaster. Depuis sept ans, il se spécialise dans la recherche sur la violence. Il a parlé des résultats de son étude, qui portait sur cinq groupes différents: le premier, composé de 100 personnes qui avaient commis des infractions violentes contre des personnes, mais qui n'avaient pas été trouvées coupables pour des raisons d'aliénation mentale, ainsi que d'un autre groupe de personnes détenues dans des hôpitaux psychiatriques de l'Ontario qui ont été déclarés incapables de subir un procès. Les infractions commises par ces personnes sont graves, comme par exemple, des meurtres, des homicides involontaires et des crimes graves, impliquant souvent des enfants.

Le deuxième groupe soumis à l'étude était composé de 100 personnes qui sont détenues dans des pénitenciers et qui ont été trouvées coupables des mêmes infractions, soit meurtres, homicides involontaires, et crimes impliquant des enfants.

Le troisième groupe était composé de 96 personnes actuellement incarcérées comme dangereux coupables de délits sexuels.

Le quatrième groupe était composé de personnes impliquées dans des meurtres suivis de suicides. Il a signalé que depuis cinq ans en Ontario, 65 personnes avaient tué leurs enfants, puis leur conjoint et s'étaient ensuite suicidées.

Il a fait une étude particulière de ce phénomène et la dernière question abordée a été le problème des enfants maltraités.

● (2150)

Quatre conclusions touchant le problème de la violence ont été communiquées au comité. La première était qu'il y avait un chevauchement marqué dans tous ces groupes. Bref, les mêmes personnes et les mêmes familles figuraient dans chacune des cinq études et même si la violence se manifestait sous des formes diverses, il s'agissait souvent des mêmes individus et des mêmes familles. Ce point était frappant.

[M. Gilbert.]

Le deuxième point marquant, c'est que presque tous les sujets soumis à l'étude avaient eu une enfance très malheureuse. Il s'agissait de victimes de l'inefficacité des services d'assistance et de santé, qui n'avaient reçu ni les soins ni la protection élémentaires. Il a signalé que le sentiment de frustration causé par une enfance malheureuse engendre un cercle vicieux; les problèmes sont transmis d'une génération à l'autre et ils aboutissent à la violence et aux voies de faits.

Troisièmement, entre un tiers et un quart des délits violents sont causés par l'alcoolisme ou la toxicomanie. Quatrièmement, dans la moitié des cas étudiés, les malades mentaux ou les mères très déprimées ont essayé de demander de l'aide avant de commettre une infraction; faute de recevoir les soins nécessaires, elles ont commis de graves infractions.

Il a fait voir les programmes nécessaires pour faire échec aux tensions mésologiques provoquées par les conditions de logement lamentables, la pauvreté et le chômage, et la nécessité de faire des recherches afin de situer les problèmes et d'établir des programmes pour réprimer la violence aujourd'hui.

S'il y a une chose que le ministre de la Justice devrait faire, c'est prêter attention aux découvertes du professeur Greenland et d'autres chercheurs qui ont fait des études particulières sur la violence, car la violence est à la base de bien de nos problèmes actuels. Elle est à la source des craintes que la population éprouve et des conséquences qui s'ensuivent.

Lorsque j'examine la question de la réglementation des armes à feu, dont parle le bill, je remarque qu'elle vise principalement à réglementer la circulation des armes, à susciter une plus grande responsabilité de la population face aux armes à feu et à accroître les peines pour usage d'armes, lors de la perpétration de délits.

J'aimerais féliciter le député de Comox-Alberni (M. Anderson) qui a exposé en détail ce soir ses vues sur le contrôle des armes à feu au Canada. Il doit en être félicité parce qu'il a donné une explication détaillée.

L'un des problèmes qui inquiètent les Canadiens, c'est la facilité avec laquelle on peut se procurer des armes. Il est réellement révoltant de voir avec quelle facilité on peut obtenir une arme à feu. Lorsqu'on examine les statistiques, on se rend compte que la moitié des meurtres sont commis avec des armes à feu, que le nombre de meurtres commis avec des armes à feu en 1970 s'élève à 178, tandis qu'en 1974 il était de 272, qu'un tiers des 2,500 suicides commis au Canada, l'ont été au moyen d'armes à feu et que plus de 100 décès accidentels sont dus à l'utilisation d'armes à feu. Est-il surprenant que nous nous trouvions en face d'un tel excès de violence lorsqu'il est aussi facile de se procurer des fusils?

Je suis certain que presque tous les députés de mon parti sont, comme moi-même, partisans de n'autoriser les armes à feu qu'aux détenteurs de permis et d'en restreindre l'usage pour les jeunes gens. Je crois que limiter à cinq ans la validité des permis est un bon début, car la possession d'un fusil doit être un privilège et non un droit. Pour obtenir ce droit les intéressés devraient pouvoir faire la preuve de leur bonne condition physique, se soumettre aux épreuves nécessaires à cette fin et présenter la garantie de répondants attestant leur bon état physique. Ce n'est que justice.